



IAJ·UIM *International Association of Judges Union Internationale des Magistrats*

Giacomo OBERTO
Secrétaire Général de l'Union Internationale des Magistrats

Discours pour la cérémonie d'ouverture de la 61^{ème} Réunion Annuelle de l'Union Internationale des Magistrats

*Marrakech (Maroc)
14 octobre 2018*

M. le Ministre de la Justice,

M. le Ministre des Droits de l'homme,

M. le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire,

M. le Procureur Général,

M. le Président de l'Amicale Hassania des Magistrats du Maroc,

M. le Président de l'Union Internationale des Magistrats,

Je voudrais tout d'abord, aussi au nom du Secrétariat Général de l'Union Internationale des Magistrats(UIM), que j'ai l'honneur de représenter ici, remercier les organisateur de cette rencontre pour l'accueil chaleureux ici à Marrakech.

L'Amicale Hassania des Magistrats du Maroc est depuis toujours un pilier de l'Union Internationale des Magistrats.

Je voudrais rappeler qu'elle est entrée très tôt dans la famille de l'UIM, notamment en 1963 (deuxième association africaine après la Tunisie) il y a 55 ans !

Depuis, elle a organisé deux réunions mondiales : en 2009 à Marrakech et en 2018 également à Marrakech. Elle a aussi organisé deux réunions régionales : la première en 2002 à Marrakech et la deuxième en 2008 à Casablanca. Je voudrais aussi ajouter en ma qualité de Président de l'un des groupes de travail de la Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) constituée auprès du Conseil de l'Europe que le Maroc a développé une activité de coopération très intense avec le Conseil de l'Europe et notamment la CEPEJ, en participant à différentes initiatives, ainsi qu'aux processus d'évaluation qui a abouti la semaine dernière à la présentation à Strasbourg du rapport d'évaluation CEPEJ 2018 (données 2016). Le Maroc, tout comme Israël, a été le seul pays non membre du Conseil de l'Europe à participer à cette importante initiative.

La justice au Royaume du Maroc a connu au cours des dernières années des réformes radicales, qui ont mis ce pays à l'avant-garde au niveau africain et mondial dans la défense de la magistrature et dans la création d'un système efficient et moderne.

L'occasion est donc propice pour vérifier la mise en œuvre du Statut Universel du Juge de l'UIM, approuvé à Santiago-du-Chili l'année dernière : ce qui est justement le but de notre conférence internationale, qui aura lieu mercredi prochain.

Il ne me reste donc que souhaiter bon travail à tous les délégués, en ajoutant que toutes les contributions relative à la conférence internationale, ainsi que les actes et documents des réunions des différents organes de l'UIM seront publiés par les soins de mon Secrétariat Général dans le site Web de l'UIM (tout comme les documents préparatoires, qui ont déjà été mis en en ligne) : à la page suivante : www.iaj-uim.org

Merci

Giacomo Oberto